



SNMD

musées Orsay-Orangerie
Musée d'Orsay - 62 rue de Lille - 75343 PARIS Cedex 07
tél. : 01 40 49 48 60 - mel : cgt@musee-orsay.fr
Musée de l'Orangerie - Jardin des Tuileries - 75001 PARIS
mel : org.cgt@musee-orangerie.fr

Paris, le 18 décembre 2013

Triste bilan de la santé des agents

La CGT constate et s'afflige de ce qui n'était jamais arrivé aux musées Orsay-Orangerie jusqu'à présent :

3 agents en activité sont décédés en 2012
5 agents en activité sont décédés en 2013
(en dehors des locaux et des horaires de travail : ce ne sont ni des accidents de travail, ni des accidents de trajet).

Parmi ces 8 agents, 6 sont des agents du département accueil-surveillance, et 5 des agents affectés en salles muséographiques.

Pour la moitié d'entre eux, il s'agit d'accidents cardio-vasculaires, pour l'autre moitié de cancers.

En outre, plusieurs agents de surveillance ont été évacués d'urgence du musée suite à des malaises cardiaques. Un agent de surveillance est décédé un an après son départ en retraite.

Au total, sur les quatre dernières années (2010-2013), 8 % des effectifs d'agents de surveillance muséographique sont décédés en position d'activité.

Ces indicateurs ne sont pas anodins : ils doivent être pris en compte, analysés de près, et corrigés par des actions.

Certes, les causes d'AVC ou de cancer sont diverses, et nous ne disons pas qu'elles sont exclusivement liées à l'activité professionnelle.

Cependant, des conditions de travail quotidiennes dégradées n'arrangent rien. Nous sommes soucieux de ne pas instrumentaliser des situations personnelles complexes et douloureuses, mais nous sommes attentifs au désarroi des équipes, dont nous sommes les représentants.

La CGT alerte la Direction depuis trois ans en CHSCT sur la forte dégradation des conditions de travail des agents face public en zone muséographique, due notamment au cumul :

- du sous-effectif et du fonctionnement régulier en « mode dégradé » : dans les secteurs : 2 agents sur 3 postes ; 4 agents sur 6 postes...
- des chantiers de travaux perpétuels (bruit, poussières...)
- de l'affluence excessive de visiteurs, au-delà des jauges de sécurité (vigilance permanente sur-sollicitée)

→

- de l'agressivité en hausse d'une partie du public
- d'un règlement de visite de plus en plus difficile à faire appliquer
- d'évacuations de fermeture de plus en plus problématiques
- d'une pression constante accrue de la hiérarchie
- d'un mobilier (chaises) insuffisant, abîmé, pas remplacé ou inadapté
- d'une prévention insuffisante des risques professionnels spécifiques.

La Direction dénie et n'a qu'une réplique inlassablement répétée :

- l'absentéisme excessif des agents de surveillance

Pour la CGT, il est grand temps d'en finir avec le cliché de l'agent de surveillance « assis sur sa chaise et qui ne fait rien ».

La CGT a mis en évidence les maladies professionnelles chroniques : TMS, problèmes circulatoires (phlébites, embolies artérielles...)

La Direction ne peut pas se dédouaner et clore le sujet en indiquant que :

- « *les agents ont suivi les formations gestes et postures et gestion de conflits avec le public.* »

Au CHSCT M'OO du 19 décembre 2013, la Direction présente pour avis un plan d'action qui ne prend pas en compte les éléments établis de longue date par la CGT.

La CGT exigera demain que la Direction s'engage sur un plan d'action immédiat et concret d'amélioration des conditions de santé, de travail et de prévention des risques professionnels pour les agents postés face public, filière accueil-surveillance-magasinage.

C'est une urgence.

Le surlendemain, veille des congés de Noël, à 18h35, le président du M'OO adressait un courriel à tous les personnels de l'établissement :

De : **COGEVAL Guy** - À : 00 - Tous les Utilisateurs Orsay et Orangerie

Date d'envoi : vendredi 20 décembre 2013 - 18:35 - Objet : propos inacceptables

Chers amis, chers collègues, Je tiens à vous faire part de mon indignation, que je sais partagée par nombre d'entre vous, face aux termes d'un tract de la CGT qui vous a été diffusé avant-hier, et qui rapprochait les décès d'agents ou d'anciens agents de l'établissement et les conditions de travail au sein de celui-ci.

Ce manque d'égard pour les familles concernées et pour notre communauté de travail me paraît inacceptable, comme l'administrateur général l'a dit clairement en ouverture du CHSCT d'hier, précisément consacré à l'examen d'un plan d'action pluriannuel d'amélioration des conditions de travail.

Il règne heureusement dans notre établissement un réel désir de travailler ensemble et une solidarité qui s'exprime fréquemment. Je ne souhaite pas m'exprimer davantage sur ce tract, la direction ne répondant habituellement pas à ce type de document, et vous renouvelle mes vœux sincères en cette veille de nouvelle année.

Guy Cogeval, Président des musées d'Orsay et de l'Orangerie



SNMD

musées Orsay-Orangerie

Musée d'Orsay - 62 rue de Lille - 75343 PARIS Cedex 07
tél. : 01 40 49 48 60 - mel : cgt@musee-orsay.fr

Musée de l'Orangerie - Jardin des Tuileries - 75001 PARIS
mel : org.cgt@musee-orangerie.fr

Paris, le 7 février 2014

Il n'est trésor que de santé

Proverbe

« *Le travail c'est la santé... mais à quoi sert alors la médecine du travail ?* »

Pierre DAC, humoriste (1893-1975)

Le 18 décembre 2013, la **CGT-M'OO** a diffusé un communiqué qui faisait état du doublement chaque année, ces deux dernières années, du nombre de décès d'agents au bord de l'âge du départ à la retraite, et se demandait si les conditions de travail dégradées (avec facteurs identifiés) n'aggravaient pas la survenue de pathologies graves.

Le lendemain, 19 décembre, l'administration s'offusquait en CHSCT, qualifiant les « allégations » de la CGT rien moins que « mensongères, diffamatoires, obscènes, révoltantes, écoeurantes, hypocrites, honteuses, scandaleuses » (n'en jetez plus), avec le soutien appuyé de certain acteur de prévention. Un blâme solennel, une réprobation de principe, mais pas de débat. L'administration affirme : « *Il n'y a aucun rapport entre les décès d'agents et les conditions de travail dans l'établissement.* » Sur nos arguments : « *On ne vous répondra pas.* »

Le surlendemain, 20 décembre, veille des congés de Noël, le président du M'OO enfonçait le clou sans souci de la légalité en adressant à tous les personnels Orsay-Orangerie un message « *d'indignation, que je*

sais partagée par nombre d'entre vous » face aux « *propos inacceptables de la CGT* ».

Sans répondre non plus à aucun de nos arguments.

Et pourtant, en juin 2013, l'Inspection générale des Affaires sociales remettait un rapport au Ministère du Travail, intitulé « *Interactions entre santé et travail* », téléchargeable ici :

<http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article321>

Que dit ce rapport ? Faisant écho aux analyses de l'Organisation internationale du Travail (O.I.T.), il conclue (*synthèse*, pages 3 à 7) :

« - l'élimination des conditions de travail les plus défavorables (forte charge de travail, manque d'encadrement, bruit, travail posté, etc.) pourrait réduire le nombre total de décès cardiovasculaire de 8 %, les infarctus du myocarde de 10 % et les décès par accidents vasculaires cérébraux de 18 %.

- ces facteurs augmentent le type d'accidents coronariens de façon très significative avec un risque lié aux facteurs psychosociaux. »

Le rapport de l'IGAS invite à :

« - identifier les expositions professionnelles aggravant les risques de maladies cardiovasculaires, dans le document unique et le plan de prévention.

- veiller à ce que l'activité professionnelle n'aggrave pas des pathologies préexistantes.

- inventorier le risque cardiovasculaire dans un cadre collectif qui intègre l'organisation du travail.

C'est un sujet qui doit être mis en débat au sein des CHSCT. »

Au M'OO, il y a encore du chemin à parcourir, mais nous ne doutons pas que la Direction retienne nos propositions puisqu'elle nous a sollicités pour enrichir et hiérarchiser son projet – réglementaire et obligatoire – de plan d'action de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail, pour avis au prochain CHSCT du 3 avril 2014.

La prévention des maladies cardiovasculaires liées aux risques professionnels doit être une priorité de santé publique.



Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

.....

Tél. :

E-mail :

A retourner à : **CGT-M'OO**, 62, rue de Lille, 75343 PARIS cedex 07 – bureau 521

ou : **CGT-Orangerie**, Jardin des Tuileries, 75001